

Rapport de gestion **2023**
Nest Fondation collective

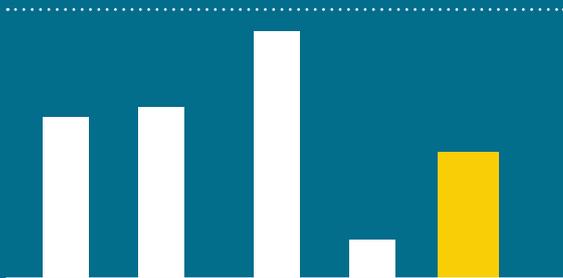
2023



nest 
40 ans
1983-2023

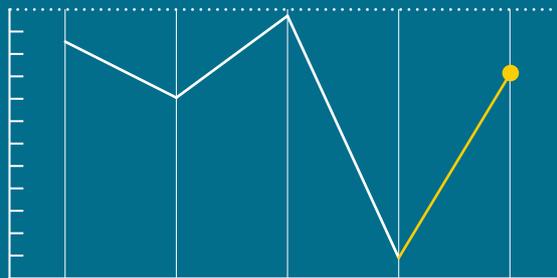
Rapport de gestion 2023

Chiffres-clés 2023



Degré de couverture – en hausse de 5,8 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

108,3 pour cent



Performance nette – 1,2 point de pourcentage de mieux que la moyenne des caisses.

6,2 pour cent



Frais de gestion – réduits de plus de moitié au cours des dix dernières années.

0,39 pour cent

Total du bilan – en hausse de CHF 300 millions l'exercice précédent.



CHF **3,99** Mia.



Exclusions – exclusions nettement plus nombreuses que les autres caisses de pension.

50 pour cent



Intensité de CO₂ plus faible – cela correspond à 200 vols de Zurich à New York par million de chiffre d'affaires des entreprises investies.

25 pour cent

moins par rapport à l'indice de référence des actions

01 Rapport de gestion 2023

Lettre aux destinataires	4
--------------------------	---

02 Rétrospective 2023

Une année anniversaire	6
L'année de placement 2023 chez Nest	8
Placements durables	10

03 Comptes annuels 2023

Rapport de l'organe de révision	12
Bilan	15
Compte d'exploitation	16
Annexe aux comptes annuels	18
1. Bases et organisation	18
2. Personnes assurées actives et bénéficiaires de rente	20
3. Nature de l'application du but	21
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	22
5. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	23
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	25
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	32
8. Exigences de l'autorité de surveillance	33
9. Autres informations relatives à la situation financière	33
10. Événements postérieurs à la date du bilan	33



Jeannette Leuch
Présidente du Conseil de fondation

Une prévoyance durable qui s'adapte avec souplesse aux besoins changeants

Le secteur de la prévoyance professionnelle est en pleine mutation. Les défis démographiques et les nouvelles réalités du monde du travail exigent des concepts modulables permettant d'assurer durablement l'avenir des assuré·e·s.

Pionnière reconnue dans son domaine, Nest a été parmi les premières à mettre en œuvre une approche d'investissement durable. Toutefois, notre engagement va bien au-delà du placement de capitaux: nous accompagnons les entreprises et les groupes professionnels dès le début, en particulier ceux qui placent la durabilité au centre de leurs préoccupations ou même de leur modèle d'affaires. Nos solutions de prévoyance flexibles s'adaptent aux besoins changeants et permettent de mettre en œuvre une stratégie de prévoyance efficace à long terme. Vous pouvez compter sur notre soutien pour étendre la prévoyance au-delà des prestations légales minimales prévues par la LPP.

Du fait de cette focalisation, Nest présente une structure des assuré·e·s avantageuse, gage de stabilité en période de changements démographiques et durant les années de placement difficiles. Cette stabilité se reflète aussi dans le degré de couverture de 108,3 %, qui a été calculé de manière conservatrice à l'aide des bases techniques VZ 2020 et de la table des générations avec un taux d'intérêt technique de 1,75 %. Associée à de bons résultats de placement, elle garantit que Nest restera résiliente et concurrentielle à l'avenir également. La performance remarquable de 6,2 % réalisée en 2023 prouve une fois de plus que durabilité et rentabilité ne sont pas contradictoires.

En 2023, il est apparu que les événements des dernières années ont entraîné une augmentation des incapacités de travail. Grâce à un modèle de réassurance solide et à une politique prudente en matière de réserves, nous sommes bien positionnés pour faire face à cette évolution. L'annonce plus rapide des cas de maladie conformément au règlement des frais introduit récemment permet d'offrir dès le début un soutien coordonné. Cela contribue non seulement à atténuer les conséquences pour les personnes concernées, mais aussi à réduire les coûts.

Nous sommes confiants dans l'avenir et avons la conviction que notre structure solide, nos performances aussi excellentes que durables, notre flexibilité et notre compréhension approfondie des besoins de nos assuré·e·s constituent les piliers de prestations de prévoyance supérieures à la moyenne.

Au nom du Conseil de fondation
Jeannette Leuch

Nest a célébré ses quarante ans

Dans le cadre des festivités, les destinataires ont pu rendre visite à Nest et observer son travail, sourire aux plaisanteries d'un comique à l'AD et participer, avec des collaboratrices et collaborateurs de Nest, à l'entretien d'une réserve naturelle dans le cadre d'un événement de Corporate Volunteering organisé par l'association Konkret.

40

Rapport de durabilité

À partir de cet exercice, nous rendons compte de nos efforts de longue date en matière de durabilité dans un rapport de durabilité distinct.



Quinze ans de Nest Romandie

Dans le cadre des 40 ans de Nest, nous avons également célébré les 15 ans de la représentation de Nest en Suisse romande avec nos clients et partenaires.

Ouverture à Birmensdorf

Nest a réalisé sa première construction en bois à Birmensdorf, dans le canton de Zurich. Outre les aspects écologiques, le bien-être des habitants faisait également partie des priorités. Par exemple, les besoins en électricité sont principalement couverts par une installation photovoltaïque et le chauffage est assuré par une pompe à chaleur et une sonde géothermique. Les abords du bâtiment garantissent une grande qualité de vie, une attention particulière ayant été accordée à la biodiversité. Et tout cela à des loyers équitables.

Plus d'informations à ce sujet dans notre rapport de durabilité.





Assemblée des délégué·e·s

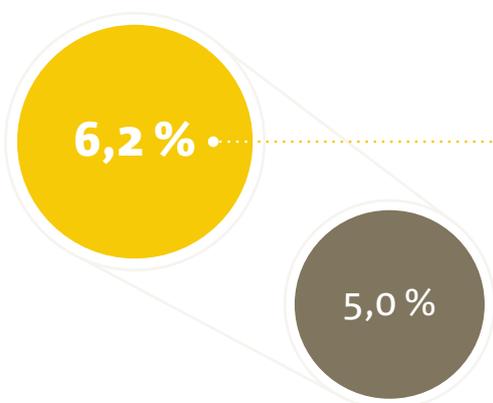
L'assemblée des délégué·e·s a été l'occasion de célébrer les 40 ans de la fondation ainsi que d'informer sur ses activités. Le thème spécial a porté sur les mesures prises par Nest afin d'éviter les incapacités de travail grâce au Case Management.



Séminaires de prévention

Nest propose aux entreprises divers séminaires dont l'objectif est de raccourcir la durée des incapacités de travail grâce à des annonces ciblées et à la planification de mesures de réintégration. L'optimisation de l'efficacité opérationnelle est également abordée dans ce contexte.

Découvrez-en davantage sur notre site Web (séminaires en allemand): www.nest-info.ch/webinar-vorgehen-bei-absenzen/



Performance annuelle

En 2023, la performance s'est établie à **6,2 %**, ce qui est remarquable par rapport à d'autres caisses de pension. Le degré de couverture s'est ainsi à nouveau amélioré par rapport à la difficile année de placement 2022.



Collaboratrices et collaborateurs de Nest lors d'une manifestation de Corporate Volunteering organisée par l'association Konkret.

Rétrospective de l'exercice 2023 L'année de placement 2023 chez Nest

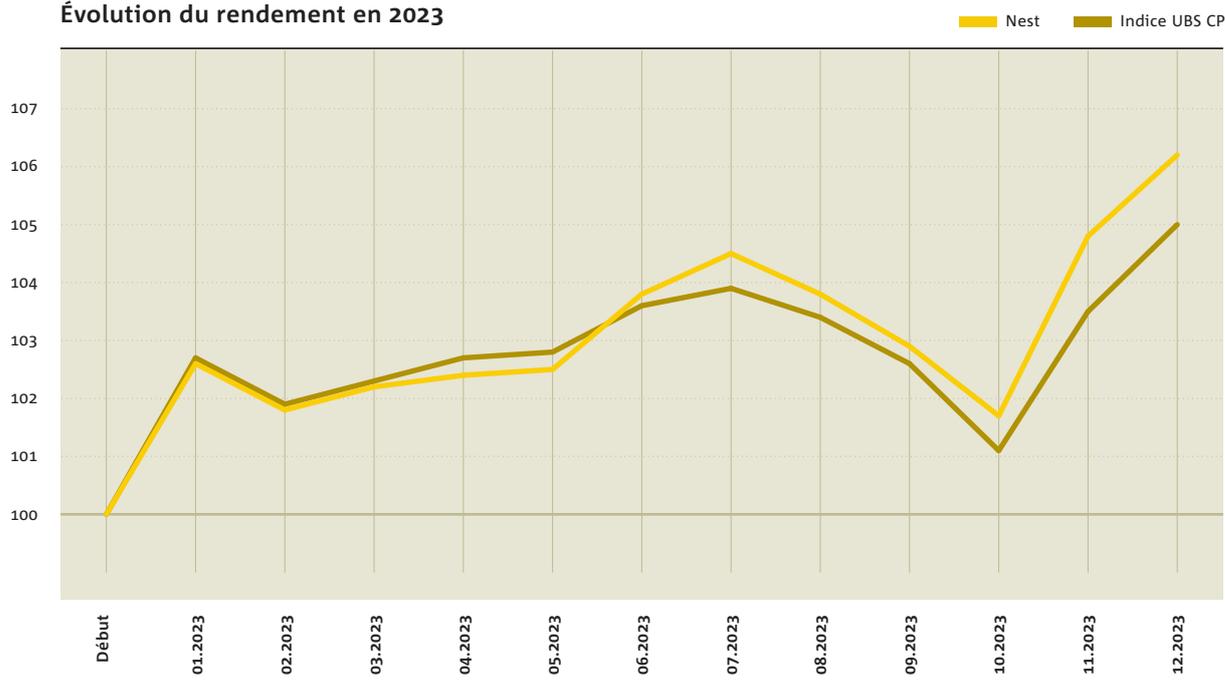
À part la reprise historique du Credit Suisse, peu d'événements spectaculaires ont impacté l'année de placement 2023. Mais grâce à un rallye de fin d'année sur les marchés, Nest a clôturé l'exercice sur un rendement très réjouissant de 6,2 %. Ce résultat est nettement supérieur à celui des autres caisses de pension, qui ont obtenu en moyenne une performance de 5,0 %.

Le premier semestre a été marqué par la persistance de taux d'inflation élevés et la poursuite de la hausse des taux d'intérêt. La fermeture de plusieurs banques américaines et la reprise de Credit Suisse par UBS ont alimenté les craintes d'une récession. En fin d'année, l'inflation s'est cependant stabilisée dans le monde entier, alors que le pic des taux d'intérêt semblait atteint. Ces évolutions ont donné des ailes aux catégories de placements cotées en bourse comme les actions et les obligations et les investisseurs ont réalisé de bons rendements. Les placements alternatifs comme les ILS (Insurance Linked Securities) ont également clôturé l'année sur un résultat très positif. Seuls les placements immobiliers globaux ont affiché un rendement négatif dans le portefeuille de Nest.

2023, Nest a réalisé une performance totale de 6,2 %, nettement supérieure à la moyenne des autres caisses de pension.

Ce rendement plus élevé de Nest par rapport à d'autres caisses de pension résulte de divers facteurs. D'une part, Nest couvre une grande partie de ses risques de change. Étant donné que la plupart des devises ont perdu du terrain par rapport au franc suisse, cette couverture de change a eu un effet positif sur la performance. Par ailleurs, contrairement à de nombreuses autres caisses de pension, Nest investit dans des ILS qui ont enregistré une excellente année 2023, dans la mesure où aucune catastrophe naturelle d'envergure ne s'est produite. Enfin, Nest investit relativement peu dans des placements immobiliers globaux,

Évolution du rendement en 2023



qui ont connu une année difficile en raison de la hausse des coûts de refinancement et de la demande toujours faible de bureaux. En combinaison avec une mise en œuvre efficace et disciplinée de la stratégie de placement, ces facteurs ont fortement contribué aux bons résultats de l'année.

Stratégie de placement et positionnement

Le positionnement tactique de Nest, c'est-à-dire la répartition de la fortune entre les différentes catégories de placement telles que les actions ou les obligations, est proche de la stratégie de placement, et donc des valeurs cibles. Ceci résulte d'un rééquilibrage périodique basé sur des règles, en ce sens que la pondération des différentes catégories de placement est ramenée aux valeurs normales stratégiques en cas de dépassement par le haut ou le bas des fourchettes définies.

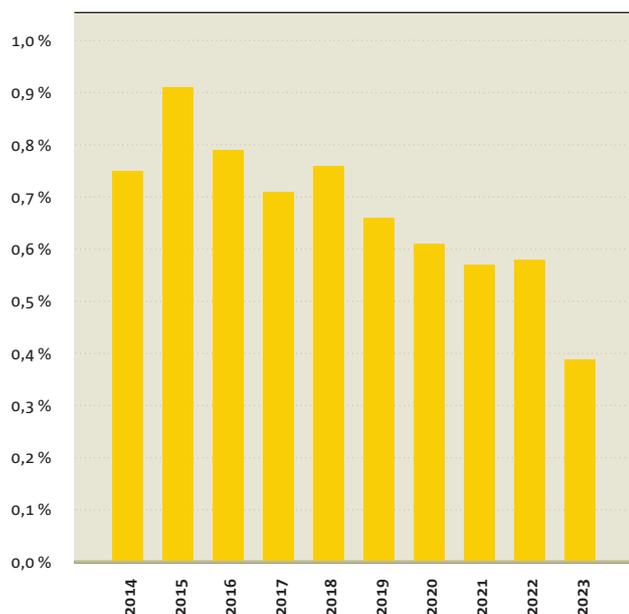
Thème spécial: frais d'administration des placements

Les frais d'administration des placements influencent directement le rendement net. C'est pourquoi leur surveillance attentive constitue un élément essentiel des placements de capitaux.

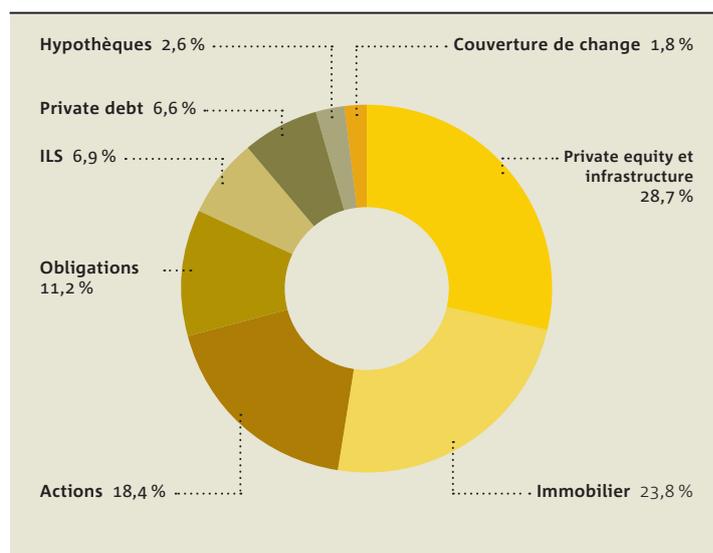
Au cours des dix dernières années, Nest a pu diviser par deux les frais d'administration des placements, lesquels sont passés de 0,91 % en 2015 à 0,39 % l'année dernière. Cette réduction des coûts a été obtenue grâce à la renégociation des tarifs et à de nouveaux appels d'offres ainsi qu'à une structure plus appropriée du portefeuille. La forte diminution enregistrée en 2023 résulte de la dissolution de réserves constituées pour les frais liés à la performance des placements en private equity. Pour 2024, on doit dès lors s'attendre à ce que les frais augmentent à nouveau légèrement.

Les frais de 0,39 % semblent très élevés par rapport à d'autres caisses de pension. Ils s'expliquent par l'allocation plus importante aux placements alternatifs (notamment private equity, infrastructure, ILS, private debt). Toutefois, si l'on compare Nest avec des caisses de pension ayant une structure de placements similaire, les coûts sont à un très bon niveau. •

Frais de gestion de fortune en % de la fortune de placement transparente



Répartition des frais d'administration par catégorie de placement



Nest s'est entretenu avec Julia Meyer, professeur de Sustainable Finance à l'Université des sciences appliquées de Zurich de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), sur les développements actuels et les défis des placements durables.



Ulla Enne, Operations & Responsible Investing, Nest (à gauche) s'entretient avec Julia Meyer, professeure en finance durable à la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) (à droite).

Les « placements durables » sont un terme général pour lequel il n'existe aucune définition uniforme. Que sont pour vous les placements durables ?

La définition des placements durables est en principe très simple. Cela signifie que des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance appelés « facteurs ESG » sont intégrés dans les décisions financières. Souvent, l'aspect de la durabilité pris en considération n'est pas précisé. Il est important de comprendre qu'il existe en gros deux approches : on analyse soit l'impact positif et négatif d'une entreprise et/ou d'une société sur l'environnement (matérialité d'impact), soit les risques encourus par une entreprise en matière de durabilité (matérialité financière).

Nest dispose de vastes connaissances de l'investissement durable.

L'année dernière, les placements durables ont fait l'objet de critiques de plus en plus nombreuses (mot-clé : greenwashing). Comment un investisseur peut-il s'y retrouver ?

L'une des raisons de cette confusion réside dans la définition très large déjà évoquée. De ce fait, il se peut que l'investisseur ne comprenne pas la même chose que celui qui propose un produit. Par ailleurs, les chiffres clés visant à quantifier la durabilité (p. ex. notation ESG des entreprises) diffèrent selon les agences de notation, ce qui peut renforcer les incertitudes. Toutefois, la variété des notations ESG apporte aussi une valeur ajoutée si les investisseurs savent les évaluer correctement.

Il faut garder à l'esprit que l'historique des investissements durables est encore relativement court et qu'un peu de patience est donc parfois de mise. Étant donné que les indicateurs de durabilité sont majoritairement qualitatifs et non quantitatifs, une mesure uniforme est d'autant plus complexe. Toutefois, de nouvelles directives pour identifier les produits financiers et des normes de publication devraient permettre d'y voir plus clair à l'avenir.

Aujourd'hui, il est important que les investisseurs étudient attentivement le sujet et posent des questions. Par ailleurs, il faut déterminer personnellement ce que l'on souhaite vraiment : s'agit-il d'effectuer des placements reflétant ses propres valeurs ? Ou souhaite-t-on améliorer les caractéristiques de risque et de rendement ? Ou encore, l'objectif est-il d'obtenir un changement dans l'économie réelle ?

Une grande partie des critiques à l'égard de la durabilité portent sur la non-réalisation des attentes. Le fait de connaître ces attentes et de créer la transparence sur cette base peut s'avérer utile.

Vous travaillez dans la recherche et enseignez sur ce thème : comment voyez-vous l'avenir des placements durables et l'importance de la finance durable en général ? Quel est le plus important besoin d'action ou d'information ?

La formation à ce thème vise à assurer un niveau de connaissances élevé en la matière dans le secteur financier. En tant que haute école, nous y contribuons en proposant des formations sur mesure aux établissements financiers et en intégrant également les thèmes de la durabilité dans nos cursus et nos programmes de formation postgrade. La question est de savoir si la distinction entre « finance durable » et « finance » deviendra superflue dans un futur proche, car il serait souhaitable que la finance intègre à l'avenir les aspects de la durabilité.

Il reste beaucoup à faire dans le domaine de la recherche. Par exemple, nous devrions comprendre plus précisément comment les placements durables se répercutent réellement sur les objectifs mondiaux de développement durable. En effet, la recherche ne démontre pas encore clairement l'impact sur l'économie réelle de l'attention accrue accordée à la durabilité par les établissements financiers. Par exemple, la simple intégration d'entreprises vertes dans les portefeuilles des investisseurs et des banques ne semble pas vraiment pertinente. L'approche consistant à miser également sur des titres moins durables et de mettre ces capitaux à disposition pour une transformation semble bien plus prometteuse. Nous devons en outre déterminer ce que veulent vraiment les investisseurs et dans quelle mesure ces objectifs se reflètent dans les produits d'investissement existants et les concepts de mesure.

Naturellement, votre point de vue d'experte sur notre activité nous intéresse aussi : que pouvez-vous dire de l'ap-proche en matière de durabilité dans le portefeuille de placements de Nest ?

Nest Fondation collective est une pionnière dans le domaine des investissements durables. En particulier, le fait qu'elle communique de manière très active et transparente sur le sujet mérite d'être souligné. De plus, elle a intégré la durabilité dans ses activités de placement bien avant la tendance générale, ce qui constitue un autre avantage. Elle jouit ainsi d'une grande crédibilité et dispose d'autre part de connaissances et d'une expérience étendues, ce qui se ressent nettement lorsque l'on étudie la documentation sur la stratégie d'investissement, les objectifs de durabilité et la mise en œuvre. Nest est également active au sein de nombreux groupements (p. ex. des groupes d'approfondissement au sein de Swiss Sustainable Finance, Swiss Stewardship Code), et s'efforce de faire avancer le thème de manière générale. Il est souhaitable, également pour cette thématique, que les établissements financiers s'efforcent d'abandonner l'esprit de concurrence afin de profiter mutuellement de leurs expériences. •

En l'état actuel des choses, il est donc important pour les investisseurs de regarder attentivement et de poser des questions.



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

Au Conseil de fondation de la

Nest Sammelstiftung
Molkenstrasse 21
8004 Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels 2023

(période du 1.1. au 31.12.2023)

24 mai 2024
1703.2755 / 2112.6320 / MFR / CHS / digital

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la Nest Sammelstiftung, Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Nest Sammelstiftung (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

La version allemande du rapport d'audit (datée du 24 mai 2024) est juridiquement contraignante.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Expert en Matière de Prévoyance Professionnelle relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 24 mai 2024

BDO SA

Marcel Frick
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Christian Schärer
Expert-réviseur agréé

Annexe
Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Comptes annuels 2023

Bilan au 31 décembre 2023

Actif

	Annexe	2023 CHF	2022 CHF
Liquidités		122 762 089.40	101 413 801.52
Créances sur cotisations de primes		28 483 313.65	25 718 892.64
Autres créances	7.1	41 605 775.49	43 503 754.76
Prêts obligataires et autres placements financiers		1 331 769 104.40	1 192 520 161.98
Prêts garantis par gages immobiliers		99 312 326.69	77 503 634.85
Immeubles et parts de fonds de valeurs immobilières	6.3.1	940 504 413.49	953 475 298.68
Actions et titres similaires ou participations		1 400 823 933.01	1 276 473 085.21
Placements dans les entreprises affiliées	6.3	10 036 821.00	10 361 791.00
Mobilier et informatique		756 554.00	873 942.00
Placements	6.3	3 976 054 331.13	3 681 844 362.64
Compte de régularisation actif		13 006 085.00	1 395 763.34
Total de l'actif		3 989 060 416.13	3 683 240 125.98

Passif

	Annexe	2023 CHF	2022 CHF
Prestations de libre passage et rentes		104 002 620.19	83 701 575.09
Autres dettes	7.2	6 214 448.60	4 581 414.41
Dettes		110 217 068.79	88 282 989.50
Compte de régularisation passif		1 200 045.94	3 782 312.87
Réserves de cotisations de l'employeur (RCE)/div. Fonds	6.7	28 607 152.63	32 030 620.53
Provisions non techniques	3.4	205 617.70	30 055 061.45
Capital de prévoyance personnes assurées actives	5.2	2 436 631 115.65	2 343 388 386.30
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	5.4	987 707 516.00	943 378 531.00
Provisions techniques	5.7	128 904 128.00	155 903 572.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3 553 242 759.65	3 442 670 489.30
Réserve de fluctuation de valeurs	6.2	295 587 771.42	86 418 652.33
Fonds libres		0.00	0.00
Total du passif		3 989 060 416.13	3 683 240 125.98

Comptes annuels 2023

Compte d'exploitation 2023

	Annexe	2023 CHF	2022 CHF
Cotisations des employé-e-s		95 161 037.40	89 403 757.65
Cotisations de l'employeur		116 207 798.65	108 926 019.35
Prélèvement sur les réserves de cotisations de l'employeur (RCE) pour le financement des cotisations		- 9 382 233.90	- 6 939 460.05
Primes uniques et rachats		24 766 641.10	30 132 775.75
Apports aux réserves de cotisations de l'employeur (RCE)/fonds divers		6 295 644.40	7 768 614.55
Subsides du fonds de garantie		1 864 462.60	1 811 272.55
Cotisations et apports ordinaires et autres		234 913 350.25	231 102 979.80
Apports de libre passage		269 475 199.55	248 696 797.50
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce		6 507 398.10	6 278 399.10
Prestations d'entrée		275 982 597.65	254 975 196.60
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		510 895 947.90	486 078 176.40
Rentes de vieillesse		- 45 050 031.40	- 41 686 913.85
Rentes de survivant-e-s		- 2 354 735.55	- 2 183 042.25
Rentes d'invalidité		- 4 240 994.58	- 3 851 606.18
Prestations en capital à la retraite		- 42 093 035.25	- 36 755 454.50
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 4 368 505.85	- 1 737 378.25
Prestations réglementaires		- 98 107 302.63	- 86 214 395.03
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 305 804 582.80	- 274 077 244.60
Versements anticipés EPL/divorce		- 7 073 451.15	- 8 516 923.75
Prestations de sortie		- 312 878 033.95	- 282 594 168.35
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 410 985 336.58	- 368 808 563.38
Constitution de capitaux de prévoyance personnes assurées actives		- 483 957 907.40	- 455 943 284.05
Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente		- 44 328 985.00	- 52 748 533.55
Constitution de provisions techniques		29 928 891.00	5 409 190.00
Rémunération du capital épargne		- 39 789 901.80	- 32 752 649.20
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur (RCE)/fonds divers		- 5 958 766.00	- 7 693 568.55
Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et RCE		- 544 106 669.20	- 543 728 845.35
Dissolution de capitaux de prévoyance personnes assurées actives		312 878 033.95	282 594 168.35
Dissolution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente		114 129 316.36	109 616 577.01
Prélèvement sur les réserves de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations		9 382 233.90	6 939 460.05
Dissolutions de capitaux de prévoyance, provisions techniques et RCE		436 389 584.21	399 150 205.41
Prestations d'assurance		16 708 771.20	9 737 786.70
Produits de prestations d'assurance		16 708 771.20	9 737 786.70
Primes d'assurance	5.1	- 21 498 957.00	- 20 150 828.00
Résultat du risque provenant de la réassurance		- 4 821 950.00	- 6 239 795.00
Cotisations au fonds de garantie		- 1 329 509.94	- 1 172 441.01
Charges d'assurance		- 27 650 416.94	- 27 563 064.01
Résultat net de l'activité d'assurance		- 18 748 119.41	- 45 134 304.23

	Annexe	2023 CHF	2022 CHF
Résultat liquidités		299 878.20	- 174 970.23
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		- 441 752.95	- 378 264.67
Résultat prêts obligataires et autres placements financiers		10 543 228.80	- 409 049 511.42
Résultat prêts garantis par gages immobiliers		447 588.47	1 191 619.94
Résultat autres prêts		7 500.00	13 770.85
Résultat immeubles et parts de fonds de valeurs immobilières		37 165 140.87	- 17 109 266.01
Résultat actions et titres similaires ou participations		204 290 133.83	50 122 183.44
Frais administratifs des placements	6.5	- 15 446 462.35	- 21 068 146.66
Résultat net des placements		236 865 254.87	- 396 452 584.76
Autres produits		5 960.44	103.69
Autres frais		- 32 371.27	328 622.62
Frais d'administration		- 5 127 060.39	- 5 015 126.64
Frais de marketing et de publicité		- 1 098 179.53	- 1 067 906.05
Organe de révision et expert		- 144 735.01	- 143 099.95
Autorité de surveillance		- 46 013.90	- 48 562.88
Activités de courtage		- 2 505 616.71	- 2 000 825.95
Frais d'administration		- 8 921 605.54	- 8 275 521.47
Résultat avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs		209 169 119.09	- 449 533 684.15
Modification de la réserve de fluctuation de valeurs*	6.2	- 209 169 119.09	449 533 684.15
Excédent des produits (+) / charges (-)		0.00	0.00

* Modification négative = augmentation.

1. Principes de base et organisation

1.1 Indications générales

Forme juridique et but

Nest Fondation collective a été créée le 3 mars 1983 et a son siège à Zurich. Elle a la forme juridique d'une fondation au sens de l'article 80 ss. CC.

La Fondation a pour but la prévoyance professionnelle pour les employées et employés des entreprises affiliées ainsi que de leurs survivantes et survivants par le versement de prestations de retraite, d'invalidité et de décès. Chaque entreprise affiliée constitue une institution de prévoyance disposant de son propre plan de prévoyance.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich est responsable de Nest Fondation collective. Celle-ci intervient au niveau de l'application de la loi (LPP) et des ordonnances et édicte, si nécessaire, les directives correspondantes.

La Fondation est inscrite pour la réalisation de la prévoyance obligatoire conformément à la LPP dans le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH.1430. Elle paie des cotisations au fonds de garantie LPP.

Acte de fondation et règlements

– Acte de fondation	valable à partir de	septembre 2014
– Règlement intérieur	valable à partir de	décembre 2021
– Règlement de prévoyance	valable à partir de	janvier 2023
– Règlement relatif aux provisions	valable à partir de	juin 2020
– Règlement de liquidation partielle et totale	valable à partir de	janvier 2012
– Règlement sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (EPL)	valable à partir de	janvier 2021
– Règlement de placement	valable à partir de	janvier 2023
– Règlement des frais	valable à partir de	janvier 2023

Organes

Les organes de la Fondation sont l'Assemblée des délégué-e-s (AD), les Commissions de prévoyance du personnel (CPP) des institutions de prévoyance ainsi que le Conseil de fondation (CF). L'Assemblée des délégué-e-s est composée de représentantes et représentants des institutions de prévoyance en fonction des sommes salariales assurées. Elle élit le Conseil de fondation. Le Conseil de fondation dirige la Fondation et la représente à l'extérieur. Il décide des modifications du règlement de prévoyance qui concernent la Fondation dans son ensemble ainsi que des modifications de l'organisation de la Fondation et les remet si possible à l'AD, pour consultation. En outre, il est responsable des modifications du règlement de placement.

Les CPP sont responsables des dispositions réglementaires et de leur application au niveau des institutions de prévoyance. L'AD, le CF et les CPP sont constitués de manière paritaire.

Membres du Conseil de fondation/Droit à la signature

Jeannette Leuch (RE), MBA, partenaire Invalue AG, Saint-Gall,
Présidente du Conseil (depuis 2019)
Mandat exercé depuis 2014, élue jusqu'en 2026

Manuela Bammert (RE), Experte fédérale en comptabilité/contrôle de gestion &
spécialiste RH avec brevet fédéral; membre de la direction de Steinhof Lucerne
Mandat exercé depuis 2022, élue jusqu'en 2026

Christoph Curtius (RP), lic. oec. HSG; PKRück AG, Vaduz
Mandat exercé depuis 2015, démission au 30 avril 2024

Jacqueline Henn (RP), Dr. oec. HSG; Université Bâle
Mandat exercé depuis 2021, élue jusqu'en 2026

Susanna Petrone (RP), Journaliste; chargée de communication WWF Suisse
Mandat exercé depuis 2022, élue jusqu'en 2026

Dina Raewel (RP), licenciée en droit LL. M.; Raewel Advokatur, Zurich
Mandat exercé depuis 2014, élue jusqu'en 2026

Raphael Wildi (RE), Économiste d'entreprise;
membre de la direction K & F KiTs GmbH, Ennetbaden
Mandat exercé depuis 2022, élue jusqu'en 2026

Beatrice Zwicky (RE), licenciée en sciences économiques;
Conseil d'entreprise, Zollikon
Mandat exercé depuis 2010, élue jusqu'en 2026

(RE) Représentant-e des employeurs-euses

(RP) Représentant-e du personnel

Droit à la signature des membres du Conseil de fondation: collectivement à deux

Organe de révision

BDO SA, Zurich, Marcel Frick, auditeur diplômé

Expert en prévoyance professionnelle

Partenaire contractuel: Libera AG, Zurich

Expert en charge: Kate Kristovic, experte en caisse de pension CSEP

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

Direction Thorsten Buchert

Bureaux

Nest Sammelstiftung, Molkenstrasse 21, 8004 Zurich
T 044 444 57 57, www.nest-info.ch

Nest Fondation collective, 10, rue de Berne,
1201 Genève, T 022 345 07 77, www.nest-info.ch

1.2 Entreprises affiliées

	2023	2022
Nombre d'entreprises au 1er janvier	3 914	3 770
Nouvelles affiliations	338	360
Contrats dissous	164	216
dont résiliations	16	28
Nombre d'entreprises au 31 décembre	4 088	3 914

1.3 Nombre d'entreprises d'après le nombre d'assuré-e-s

Nombre d'assuré-e-s par entreprise	Nombre d'entreprises	Nombre d'assuré-e-s
1	1 561	1 561
2	676	1 352
3 à 5	775	2 922
6 à 10	533	4 033
11 à 20	282	4 063
21 à 50	171	5 176
51 à 100	56	4 119
plus de 100	34	5 196
Total	4 088	28 422

2. Personnes assurées actives et bénéficiaires de rente

2.1 Personnes assurées actives

	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Variation
1er janvier 2023	13 207	14 442	27 649	26 176	5,6 %
Entrées	3 585	4 797	8 382	8 082	3,7 %
Sorties et cas d'invalidité *	3 184	3 982	7 166	6 166	16,2 %
Décès	17	11	28	19	47,4 %
Retraites	175	240	415	424	-2,1 %
Sorties, total	3 376	4 233	7 609	6 609	15,1 %
État au 31 décembre 2023	13 416	15 006	28 422	27 649	2,8 %
Assuré-e-s en 2023, y compris les sortant-e-s	16 792	19 239	36 031	34 258	5,2 %

* Une partie des cas d'invalidité ne peut pas encore être identifiée comme telle en raison des délais d'attente.

Les nombreuses entrées en 2023 sont surtout dues aux nouvelles affiliations de 338 entreprises.

La sortie d'entreprise la plus importante en 2023 a totalisé 10 personnes assurées. Les conditions selon l'art. 1 du règlement de liquidation partielle et totale n'ont ainsi pas été remplies, que ce soit au niveau de la Fondation ou de l'institution de prévoyance.

2.2 Bénéficiaires de rente

	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaires	Rentes d'invalidité	Rentes d'enfants/d'orphelin	Total
Effectif au 1.1.2023	2 327	260	365	206	3 158
Entrées et reprises	226	25	72	72	395
Passage d'une rente d'invalidité à une rente de vieillesse	18	0	-18	0	0
Décès	-35	-1	-4	0	-40
Droits à la rente éteints	0	-10	-20	-37	-67
Effectif au 1.1.2024	2 536	274	395	241	3 446

2.3 Autres indications statistiques

	2023 Nombre	2022 Nombre	2023 CHF	2022 CHF
Retraits pour la propriété du logement	82	71	5 095 499	6 679 662
Remboursements pour la propriété du logement	44	37	2 090 881	1 483 646
Transferts à la suite de divorce	45	41	1 977 952	1 837 262
Versements à la suite de divorce	52	59	4 416 517	4 794 753
Rachats	820	882	24 766 641	30 132 776
Nouvelles mises en gage	15	16		

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les plans sont définis pour chaque institution de prévoyance. Il s'agit aussi bien de plans minimaux LPP que de solutions enveloppantes.

3.2 Financement/méthodes de financement

La répartition des primes entre le personnel et les employeurs peut être réglée à l'intérieur d'une institution de prévoyance. La part de l'employeur ne doit pas être inférieure à 50 %.

3.3 Cotisations

	2023 CHF	2022 CHF
Primes d'épargne employeurs	98 093 594	91 817 635
dont réserves de cotisations de l'employeur (RCE)	- 7 794 693	- 5 753 841
Primes d'épargne employé-e-s	79 652 206	74 617 868
Total primes d'épargne	169 951 107	160 681 662
Primes de risque employeurs	15 870 389	14 916 723
dont réserves de cotisations de l'employeur (RCE)	- 1 261 090	- 934 771
Primes de risque employé-e-s	12 156 988	11 511 117
Total primes de risque	26 766 287	25 493 069
Cotisations aux frais d'administration employeur	4 108 278	4 002 934
dont réserves de cotisations de l'employeur (RCE)	- 326 451	- 250 848
Cotisations aux frais d'administration employé-e-s	3 351 843	3 274 773
Total cotisations aux frais d'administration	7 133 670	7 026 859

3.4 Provisions non techniques

	2023 CHF	2022 CHF
Provisions non techniques	205 618	30 055 061
Positions qu'elles comportent		
Ajustement de valeurs Créances sur avoirs de primes	100 000	100 000
Diverses provisions immobilières	105 618	29 955 061

3.4.1 Ajustement de valeurs Créances sur avoirs de primes

	2023 CHF	2022 CHF
Contributions dues au 31 décembre ou avant, qui n'ont pas encore été payées à la fin mars	65 737	43 108
Procédure de sommation spécifique à la caisse	15 846	7 741
Employeurs mis en poursuite	30 655	24 189
Employeurs en faillite ou procédure de sursis concordataire	0	11 179
Prestations d'insolvabilité demandées auprès du fonds de garantie	19 236	0
Autres impayés (contrats de vente par acomptes, plans de paiement)	0	0
Nombre d'employeurs retardataires	12	18

Il existe une provision non technique de CHF 100 000 qui sert à combler les pertes subies à cause d'entreprises affiliées devenues insolvable.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

L'exercice de Nest Fondation collective se composant du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe a été établi selon la norme Swiss GAAP RPC 26, afin de présenter aux destinataires une situation correcte de la fortune, des finances et des gains correspondant aux conditions réelles.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Pour établir les comptes annuels, les principes d'évaluation suivants sont appliqués:

Position	Évaluation
Liquidités	Valeur nominale
Obligations et actions	Valeur vénale (valeur du cours en bourse)
Créances, hypothèques, prêts	Valeur nominale
Immobilier (immeubles directement détenus)	Valeur vénale évaluée par l'expert externe au moyen de la méthode DCF («Mark-to-Model»)
Immobilier (immeubles indirectement détenus)	Valeur vénale (valeur du cours en bourse) ou Net Asset Value
Private Equity, Infrastructure, Insurance Linked Securities, Private Debt (Fonds)	Net Asset Value (évaluation conformément aux normes reconnues internationalement, «Mark-to-Model») ou valeur vénale
Private Equity (participations directes)	Valeur comptable des fonds propres ou dernier prix de transaction
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Les bases techniques VZ 2020 (table générationnelle) sont utilisées avec un taux d'intérêt technique de 1,75 %.

La notion «Mark-to-Model» se réfère à la pratique consistant à évaluer un titre, un projet ou une position à des prix déterminés par des modèles financiers.

La méthode des flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash Flow ou DCF) ou l'évaluation par les multiples en sont des exemples.

4.3 Détails sur l'évaluation des immeubles directement détenus

La valeur actuelle des biens immobiliers est déterminée par un expert externe selon la méthode DCF. L'expert est indépendant de Nest. Il est choisi par la Commission de placement. Le portefeuille immobilier a été évalué au 31 décembre 2023 par Wüest Partner AG. Le taux de capitalisation moyen est 2,65 % (nominal), compte tenu d'un renchérissement escompté de 1,25 %. Les flux de trésorerie sont pronostiqués spécifiquement à 10 ans. Ensuite, la valeur résiduelle est définie sur la base d'une rente perpétuelle.

5. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Depuis le 1^{er} janvier 2005, il existe une réassurance congruente auprès de PKRück Lebensversicherungsgesellschaft für die betriebliche Vorsorge SA, à Vaduz, c'est-à-dire que les prestations réglementaires d'invalidité et de décès de Nest Fondation collective sont couvertes par la société PKRück. Les risques vieillesse, respectivement longévité, sont supportés par Nest Fondation collective elle-même. La valeur de rachat des réserves mathématiques pour rentes AI s'établit à CHF 1,158 million au 31 décembre 2023.

	2023 CHF	2022 CHF
Prime de risque	14 877 194	13 944 171
Prime de risque pour excédent de somme	4 789 407	4 489 158
Prime de coûts	1 832 356	1 717 499
Prime totale	21 498 957	20 150 828

Durant l'exercice sous revue, Nest Fondation collective n'a reçu aucune part d'excédent de l'assurance.

5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	2023 CHF	2022 CHF
État des avoirs-épargne au 1 ^{er} janvier	2 343 388 386	2 244 251 490
Bonifications de vieillesse	183 171 320	170 817 612
Autres cotisations et apports	24 766 641	30 132 776
Apports de libre passage	269 475 200	248 696 798
Versements pour divorce	4 416 517	4 794 753
Remboursement EPL	2 090 881	1 483 646
Compensation art. 17 LFLP	37 349	17 699
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 305 804 583	- 274 077 245
Versements pour divorce	- 1 977 952	- 1 837 262
Versements anticipés EPL	- 5 095 499	- 6 679 662
Dissolution suite à la retraite, décès et invalidité	- 117 627 046	- 106 964 869
Rémunération du capital épargne	39 789 902	32 752 649
Total capital de prévoyance personnes assurées actives au 31.12.	2 436 631 115	2 343 388 386

En 2023, les avoirs d'épargne ont été rémunérés au taux de 1,75 % (année précédente: 1,5 %).

Le Conseil de fondation fixera la rémunération pour 2024 à l'automne 2024. Un taux de 1,25 % sera appliqué dans l'intervalle.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montaient à CHF 1 283 667 303.25 (année précédente CHF 1 240 253 576.05) et sont compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées actives. Le taux minimum LPP défini par le Conseil fédéral était de 1,00 %.

5.4 Capital de prévoyance bénéficiaires de rente

	2023 CHF	2022 CHF
État du capital de prévoyance au 1 ^{er} janvier	943 378 531	892 570 667
Adaptation au nouveau calcul au 31 décembre	44 328 985	50 807 864
Total capital de prévoyance bénéficiaires de rente au 31.12.	987 707 516	943 378 531
Nombre de bénéficiaires de rente (détails cf. 2.2)	3 446	3 158

5.4.1 Capital de couverture pour bénéficiaires de rente / droits expectatifs

Le capital de couverture pour les personnes retraitées correspond à la valeur en liquide des rentes en cours pour personnes retraitées, invalides, veuves et pour les enfants, y compris les droits expectatifs.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Nest Fondation collective est contrôlée périodiquement sur le plan actuariel par l'expert en prévoyance professionnelle. Résultat de la dernière vérification au 31 décembre 2022:

- Le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont appropriés.
- Au 31 décembre 2022, la fondation offre la garantie de pouvoir remplir ses engagements (art. 52e al. 1 lettre a LPP).
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales (art. 52e al. 1 lettre b LPP).
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

5.6 Bases techniques

Les tables générationnelles VZ 2020 servent de bases actuarielles. Le taux d'intérêt technique est actuellement fixé à 1,75 %.

5.7 Provisions techniques

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Provision pour taux de conversion trop élevés	73 451 000	97 666 891
Réserve de fluctuation de valeurs en cas de sinistre	12 765 000	18 478 000
Provision pour cas d'invalidité en suspens	42 688 128	39 758 681
Total provisions techniques	128 904 128	155 903 572

5.7.1 Provisions pour taux de conversion

La provision pour taux de conversion trop élevés en cas de sinistre sert à financer les pertes sur les retraites résultant du calcul des rentes sur la base de taux de conversion trop élevés par rapport au taux de conversion actuariel correct. La provision correspond aux pertes sur les retraites estimées sur une période de temps définie pour les avoirs de vieillesse accumulés au jour de référence du bilan des personnes assurées et des personnes invalides qui ont atteint l'âge de 56 ans révolus. On suppose ici que 20 % des avoirs de vieillesse ne seront pas convertis en rente mais perçus sous forme de capital.

La période de temps déterminante est de trois ans et trois mois au 31 décembre 2023. Elle est prolongée de trois mois à chaque année supplémentaire, mais au maximum sur une période de cinq ans.

→

5.7.2 Réserve de fluctuation des risques en cas de sinistre

La provision pour fluctuation des risques vise à garantir les droits des bénéficiaires de prestations en cas de sinistralité défavorable. Le Conseil de fondation s'assure en principe que les cotisations de risque suffisent à couvrir les coûts attendus des événements assurés «invalidité» et «décès». La réserve pour risque de fluctuation est définie de telle sorte qu'elle suffise dans 99,9 % des cas à financer les coûts de l'assurance risque sur un an, en combinaison avec les cotisations de risque. La provision est calculée par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.7.3 Provision pour cas d'invalidité en suspens

La provision pour cas d'invalidité en suspens sert à financer les cas d'invalidité déjà survenus et notifiés (en suspens) ainsi que les cas d'invalidité encore non notifiés (latents). Elle correspond à la provision constituée pour ces cas dans le cadre de la réserve de risque client. En cas de liquidation partielle, la provision est comptée au capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	3 553 242 760	3 442 670 489
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3 553 242 760	3 442 670 489
Réserve de fluctuation de valeurs	295 587 771	86 418 652
Capital de la Fondation, fonds libres	0	0
Fonds disponibles pour la couverture des engagements réglementaires	3 848 830 531	3 529 089 141
Taux d'intérêt technique	1,75 %	1,50 %
Degré de couverture (disponible en % des fonds nécessaires)	108,3 %	102,5 %

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Réglementation de l'organisation et des responsabilités	Règlement de placement
Droit de participation consultatif	Assemblée des délégués
Responsabilité Politique de placements et stratégie de placements	Conseil de fondation
Responsabilité Mise en œuvre de la stratégie de placementse	Commission de placement
Mise en œuvre de la stratégie de placement	Direction du département Placements
Global Custodian	Credit Suisse AG, Zurich
Fonds à investisseur unique «Nest Futura Umbrella Fund»	Credit Suisse Funds AG, Zurich
Loyauté dans la gestion de fortune	Toutes les personnes et tous les gérants de fortune mandatés ont confirmé qu'ils ont respecté les directives de loyauté de Nest en 2023.
Rétrocessions	Nest demande à la banque dépositaire, aux gestionnaires de fortune et aux émetteurs le remboursement de toutes les rétrocessions et indemnités de distribution depuis des années. Tous les partenaires commerciaux ont confirmé n'avoir reçu, pour l'année écoulée, aucune rétrocession depuis des mandats de Nest.



Membres de la commission de placement

Saoirse Jones, lic. rer. pol., CFA	Présidente
Michael Christen, lic. rer. pol. FRM, CFA	Membre (jusqu'au 30.6.2023)
Daniel Dubach, lic. rer. pol.	Membre
Thomas Heilmann, lic. rer. pol.	Membre
Jacqueline Henn, Dr. oec., membre du CF	Membre
Beatrice Zwicky, lic. oec. publ.; membre du CF	Membre
Diego Liechti, Dr. rer. oec.; directeur des placements	Membre consultant
Thorsten Buchert, directeur Nest	Membre consultant

Conseillers en placement et en durabilité

Fonction	Nom
Conseiller en durabilité	Inrate AG, Zurich
Conseiller en droit de vote et engagement	Inrate AG, Zurich; Ethos Services SA, Genève
Fournisseur de données de durabilité	ISS Switzerland AG, Zurich
Investment Controlling	PPCmetrics AG, Zurich
Conseil en placement Private Equity (Swiss Ventures)	Verve Capital Partners AG, Zurich
Conseil en placement Private Debt	Siglo Capital Advisors AG, Zurich
Estimateur immobilier	Wüest Partner AG

Gérants de fortune

Fonction	Nom
Liquidités	En interne
Obligations CHF	Pictet Asset Management SA, Genève/Zurich
Hypothèques CHF	En interne en collaboration avec Avobis; Credit Suisse AG, Zurich
Obligations monnaies étrangères (ME)	Vontobel Asset Management, Zurich
Obligations marchés émergents	Sydbank A/S, Aabenraa (DK)
Actions Suisse	Vontobel Asset Management, Zurich
Actions Global	Teachers Advisors LLC (Nuveen), New York (USA)
Actions Global Small Cap	Dimensional Fund Advisors Ltd., Chicago (USA)
Actions marchés émergents	Swiss Rock AG, Zurich
Immobilier Suisse	Maerki Baumann & Co. AG, Zurich
Immobilier Global	AFIAA Real Estate Investment AG, Zurich; Credit Suisse AG, Zurich
Private Equity/Infrastructures	Grosvenor, New York (USA); Unigestion SA, Genève/Zurich
Insurance Linked Securities	Twelve Capital AG; Swiss Re Insurance-Linked Investment Management Ltd.; Siglo Capital Advisors AG, Zurich
Couverture de change	Credit Suisse AG, Zurich

Les gestionnaires de fortune suisses sont agréés par la FINMA, les gestionnaires de fortune d'Amérique du Nord par la SEC et les gestionnaire de fortune danois par la Danish FSA.



Exercice des droits de vote d'actionnaires (en particulier l'art. 732 ss CO):

L'exercice du droit de vote pour les actions suisses est transféré à zRating resp. Inrate, une agence suisse indépendante de notation sur la durabilité.

La conduite du vote pour les actions suisses peut être consulté sur notre site web.

6.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2023 CHF	2022 CHF
État de la réserve de fluctuation de valeurs au 1 ^{er} janvier	86 418 652	535 952 336
Fluctuation du compte d'exploitation	209 169 119	- 449 533 684
Réserve de fluctuation de valeurs selon le bilan au 31 décembre	295 587 771	86 418 652
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)	609 000 000	591 000 000
Déficit de réserve pour la réserve de fluctuation de valeurs	- 313 412 229	- 504 581 348
Capital porteur d'intérêts (cf. 6.2.1)	3 581 849 912	3 474 701 110
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % du capital porteur d'intérêts (cf. 6.2.1)	8,3 %	2,5 %
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % de la valeur cible	48,5 %	14,6 %
Valeur cible réserve de fluctuation de valeurs en % du capital porteur d'intérêts	17,0 %	17,0 %

Le règlement des placements définit la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs selon des principes économico-financiers. Eu égard à la composition des placements au jour du bilan, les valeurs cibles précitées sont nécessaires.

La Nest Fondation collective présente un déficit de réserve de 313,4 millions de CHF et a par conséquent une capacité de risque limitée.

6.2.1 Capital porteur d'intérêts

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Capital de prévoyance et provisions techniques	3 553 242 760	3 442 670 489
Réserve de cotisations employeurs / fonds divers	28 607 153	32 030 621
Total capital porteur d'intérêts	3 581 849 912	3 474 701 110

6.3 Présentation des placements par catégorie

La stratégie de placement définie par le Conseil de fondation s'oriente en fonction de la capacité de risque de la Fondation ainsi qu'en fonction des caractéristiques de rendement et de risque des différentes catégories de placement.

	2023 Mio. CHF	Réel 2023	Fourchette inférieure	Structure de l'objectif	Fourchette supérieure	Limites OPP2	2022 Mio. CHF	Réel 2022
Liquidités	122,8	3,1 %	0,0 %	1,0 %	7,0 %		103,5	2,9 %
Total valeurs nominales	1 226,2	31,4 %	22,0 %	32,0 %	42,0 %	100 %	1 074,7	29,8 %
Obligations CHF	773,6	19,8 %	15,0 %	20,0 %	25,0 %		695,9	19,3 %
Hypothèques CHF	100,7	2,6 %	1,5 %	3,0 %	4,5 %		79,0	2,2 %
Obligations ME	275,0	7,0 %	4,5 %	7,0 %	9,5 %		239,0	6,6 %
Obligations Emerging Markets	76,9	2,0 %	1,0 %	2,0 %	3,0 %		60,8	1,7 %
Total Actions	1 092,8	28,0 %	20,5 %	29,0 %	37,5 %	50 %	957,2	26,5 %
Actions Suisse	153,4	3,9 %	2,5 %	4,0 %	5,5 %		133,0	3,7 %
Actions Global	717,8	18,4 %	15,0 %	19,0 %	23,0 %		623,5	17,3 %
Actions Global Small Caps	114,4	2,9 %	1,5 %	3,0 %	4,5 %		99,4	2,8 %
Actions Emerging Markets	107,1	2,7 %	1,5 %	3,0 %	4,5 %		101,2	2,8 %
Total Immobilier	940,5	24,1 %	18,0 %	25,0 %	32,0 %	30 %	953,5	26,4 %
Immobilier Suisse	837,6	21,4 %	16,5 %	22,0 %	27,5 %		869,8	24,1 %
Immobilier Global	102,9	2,6 %	1,5 %	3,0 %	4,5 %		83,6	2,3 %
Total Placements alternatifs	523,0	13,4 %	6,0 %	13,0 %	20,0 %	15 %	522,9	14,5 %
Private Equity et Infrastructure	316,5	8,1 %	4,0 %	7,0 %	10,0 %		325,9	9,0 %
Insurance Linked Securities	129,6	3,3 %	1,0 %	3,0 %	5,0 %		119,8	3,3 %
Private Debt	76,9	2,0 %	1,0 %	3,0 %	5,0 %		77,2	2,1 %
Total actifs financiers	3 905,2	100,0 %		100,0 %			3 611,8	100,0 %
Créances et provisions	70,1						69,2	
Mobilier	0,8						0,9	
Compte de régularisation actif	13,0						1,4	
Total de l'actif	3 989,1						3 683,2	
Total des actions cotées et non cotées	1 409,2	36,1 %					1 283,1	35,5 %
Total Placements alternatifs selon OPP 2	523,0	13,4 %				15 %	537,9	14,9 %
Total Monnaies étrangères	1 789,6	45,8 %					1 626,0	45,0 %
Total Monnaies étrangères après couverture de change	398,4	10,2 %	5,0 %	10,0 %	15,0 %	30 %	356,2	9,9 %

Les limites définies dans l'article 54 OPP 2 (limite par débiteur), l'article 54a OPP 2 (limite en matière de participation) et les articles 54b OPP 2 (limite en matière de biens immobiliers) et 55 OPP 2) sont respectées.

Commentaires concernant les placements alternatifs

Les placements en private equity de la Fondation comprennent des titres non cotés en bourse. Les investissements directs de CHF 31,3 millions dans des sociétés anonymes incluent des actions de la Banque Alternative Suisse, d'Inrate et de PKRück. Le portefeuille de placements en private equity est globalement bien diversifié et les exigences de l'art. 50 OPP 2, al. 1 à 3 (sécurité et répartition du risque) sont prises en compte de manière adéquate.

Commentaires concernant les placements chez l'employeur

À la date de référence du bilan, la Fondation détient des placements d'un montant de CHF 10 036 821 dans les entreprises affiliées. Ils se composent de prêts, d'actions et de bons de participations. La position est placée à des conditions conformes au marché.

6.3.1 Détails sur les placements directs dans l'immobilier Suisse

	31.12.2023 CHF	en %	31.12.2022 CHF	en %
Immobilier Suisse				
Biens immobiliers (placements directs)				
Construction d'habitations	402 887 000	57,4 %	329 697 000	47,7 %
Immeubles commerciaux	47 600 000	6,8 %	49 110 000	7,1 %
Utilisation mixte	132 631 000	18,9 %	132 307 423	19,1 %
Immeubles en construction	119 214 000	17,0 %	180 155 000	26,1 %
Total Immeubles	702 332 000	100,0 %	691 269 423	100,0 %
Par région				
Ville de Zurich	176 973 000	25,2 %	193 723 000	28,0 %
Région de Zurich (ville non comprise)	331 155 000	47,2 %	311 214 000	45,0 %
Canton de Lucerne	15 279 000	2,2 %	15 627 000	2,3 %
Région de Bâle	116 585 000	16,6 %	114 040 423	16,5 %
Canton d'Argovie	47 060 000	6,7 %	48 010 000	6,9 %
Suisse romande	15 280 000	2,2 %	8 655 000	1,3 %
Total	702 332 000	100,0 %	691 269 423	100,0 %

L'état de construction des biens immobiliers est réexaminé régulièrement et les biens immobiliers entretenus en conséquence. L'état des bâtiments, attendu leurs âges, peut être qualifié de bon.

À l'exception de vacances dues à des travaux en cours, tous les bâtiments sont entièrement loués et présentent une rotation de locataires usuelle. Tout contrat de location passé avec des collaborateurs ou collaboratrices des entreprises affiliées à Nest est conclu aux conditions usuelles du marché.

Le parc immobilier a été évalué au 31 décembre 2023 par Wüest Partner AG selon la méthode DCF (actualisation des flux de trésorerie). Ces évaluations prennent en considération la situation, l'état de la construction, les investissements à escompter ainsi que l'âge des bâtiments. Les loyers actuels et leur évolution éventuelle sur le marché sont également examinés. Les évaluations sont contrôlées chaque année par Wüest Partner AG et adaptées, le cas échéant. Les immeubles sont visités périodiquement tous les cinq ans.

6.3.2 Détails sur le Private Equity et les Infrastructures

	31.12.2023 CHF	in %	31.12.2022 CHF	in %
Private Equity				
Participations stratégiques	31 276 985	9,9 %	26 957 995	8,3 %
Start-ups suisses (Venture)	22 696 405	7,2 %	19 881 058	6,1 %
Fonds et co-investissements	207 787 374	65,7 %	220 754 862	67,7 %
Total Private Equity	261 760 764	82,7 %	267 593 915	82,1 %
Total Infrastructures (uniquement fonds)	54 690 168	17,3 %	58 303 718	17,9 %
Total Private Equity et Infrastructures	316 450 932	100,0%	325 897 634	100,0 %

6.4. Engagements en cours à partir des investissements en Private Equity, Infrastructures, Private Debt et ILS

	Mio. AUD	Mio. CHF	Mio. USD	Mio. EUR	Mio. GBP	Mio. SEK	Total Mio. CHF
Engagements en cours 2023	0,5	–	49,2	65,1	3,7	28,9	108,3
Engagements en cours 2022	1,3	–	53,8	54,0	3,1	74,4	113,1
Cours de change 2023	0,574	1,000	0,842	0,930	1,073	0,084	

6.4.1 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Des instruments dérivés ont été utilisés au cours de l'année 2023 dans le cadre des prescriptions (article 56a OPP 2 avec recommandations relatives à l'usage et à la présentation des instruments financiers dérivés). Seuls les instruments de réduction des engagements sont utilisés pour la couverture de change. Tous les produits dérivés utilisés reposent en outre sur un contrat-cadre standardisé (par exemple contrat-cadre SMA ISDA). Concrètement, des produits dérivés (currency overlay) ont été utilisés uniquement dans le cadre de la couverture de change. Il s'agit de swaps et de d'opérations à terme. Le tableau suivant montre que les produits dérivés sont entièrement couverts selon OPP 2.

Au 31 décembre 2023, l'exposition au risque de change, les opérations à terme sur devises et l'exposition au risque de change après couverture étaient les suivantes.

Monnaie	Exposition au risque de change sans opérations à terme sur devises en monnaie locale	Opérations à terme sur devises en monnaie locale	Exposition au risque de change avec opérations à terme sur devises en monnaie locale
Diverse	131 550 639	0	131 550 639
AUD	60 567 292	– 47 614 000	12 953 292
CAD	69 257 851	– 54 875 000	14 382 851
CHF	2 337 033 180	1 145 313 583	3 482 346 763
DKK	87 579 161	– 72 547 000	15 032 161
EUR	213 809 303	– 173 211 000	40 598 303
GBP	67 188 339	– 53 898 000	13 290 339
HKD	274 559 669	– 204 252 000	70 307 669
JPY	10 535 635 536	– 9 101 917 000	1 433 718 536
NOK	84 342 761	– 67 403 000	16 939 761
SEK	171 067 763	– 138 653 000	32 414 763
USD	1 079 509 627	– 870 226 000	209 283 627
Total in CHF	3 851 707 603	29 011 056	3 880 788 807

La valeur de marché (valeur de remplacement) des opérations à terme sur devises se montait à CHF 29,0 millions le 31 décembre 2023.

Les contreparties sont Credit Suisse SA (exposition CHF 21,4 millions) et ZKB (exposition CHF 7,6 millions).

Nest Fondation collective dispose d'une limite globale d'au plus CHF 160 millions chez Credit Suisse SA afin de garantir les appels de marge éventuels dans le cadre des opérations de négoce de gré à gré et des instruments financiers dérivés. Des titres et des avoirs bancaires ont été mis en gage par le biais d'un acte de nantissement limité, auprès du dépositaire centralisé (Credit Suisse SA) à titre de garantie. La limite globale n'a pas été sollicitée pendant tout l'exercice sous revue.

6.5 Frais d'administration des placements

	2023 CHF	2022 CHF
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	5 198 591	5 709 218
Frais de gestion de fortune indirects des placements collectifs	10 247 872	15 358 928
Frais de gestion de fortune comptabilisés	15 446 462	21 068 147
Frais de gestion de fortune comptabilisés en % des placements de fortune transparents (TER)	0,39%	0,58 %

Les frais de gestion de fortune des placements collectifs transparents au niveau des coûts ont été déterminés selon le concept de ratio des frais TER reconnu par la CHS PP.

Les frais de gestion de fortune comptabilisés directement comprennent les frais d'administration de CHF 4,3 millions, ainsi que les coûts de transaction et d'impôts (TTC) de CHF 0,6 million et les coûts supplémentaires (SC) de CHF 0,2 million.

Le total des frais sur encours (TER) a sensiblement diminué d'une année à l'autre, passant de 0,58 % à 0,39 %. Ceci s'explique non seulement par la structuration efficace des placements et la renégociation des conditions, mais aussi par la faible performance des placements sur le marché privé. La provision pour frais liés à la performance a été dissoute.

6.5.1 Ratio des coûts

	2023 CHF	2022 CHF
Placements avec transparence des coûts	3 951 358 569	3 657 983 980
Placements sans transparence des coûts	24 695 762	23 860 383
Quote-part de la transparence des coûts	99,38 %	99,35 %

Placements de la fortune sans transparence des coûts

Catégorie de placement	Nom du produit	Valeur vénale
Private Equity	Ara Fund III-A SCSp	1 009 341
Private Equity	Chequers Capital XVIII	1 168 903
Private Equity	KKR Diversified cORE	4 033 084
Private Equity	AL Generation Climate Solution	2 695 048
Private Equity	Asia Environm. Partners II	2 878 772
Private Equity	Generation IM Sustainable	5 632 806
Insurance Linked Securities	AXA DBIO II S.C.Sp	3 741 649
Private Equity	Invision VII SCSp	795 065
Private Equity	Project Chord	2 741 096
Total des placements de la fortune sans transparence des coûts		24 695 762

Les placements illiquides doivent souvent être indiqués comme non transparents la première année qui suit leur lancement, car il n'est pas possible d'établir un décompte sur une année complète et de comptabiliser un TER vérifié.

6.6 Performance de la fortune globale

	2023 CHF	2022 CHF
Total de tous les actifs au début de l'exercice	3 683 240 126	3 965 435 393
Total de tous les actifs à la fin de l'exercice	3 989 060 416	3 683 240 126
Situation moyenne des actifs (non pondérée)	3 836 150 271	3 824 337 760
Résultat net des placements	236 865 255	- 396 452 585
Performance de la fortune globale (non pondérée)	6,2 %	- 10,4 %
Performance selon TWR (time-weighted return)	6,2 %	- 10,2 %

6.7 Explication de la réserve de cotisations de l'employeur (RCE)/*fonds divers

	2023 CHF	2022 CHF
État au 1er janvier	32 030 621	31 276 512
Attribution	6 295 644	7 768 615
Prélèvement	- 9 719 112	- 7 014 506
Intérêts	0	0
Total au 31 décembre	28 607 153	32 030 621

Toutes les réserves de cotisations de l'employeur (RCE) sont sans renonciation à l'utilisation.

* Fin 2023, les différents fonds incluent CHF 2 062 739.70 pour des rentes de substitution AVS.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres créances

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Autres créances	41 605 775	43 503 755
Comprenant les plus grands postes suivants		
Impôt anticipé	844 404	1 375 272
Réserve de risque client PKRück SA	41 004 600	42 597 103

7.2 Autres dettes

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Autres dettes	6 214 449	4 581 414
Position incluses		
Hypothèques diverses	0	1 400 000

Lors de la reprise d'un petit portefeuille dans la région de Zurich (4 biens à Zurich, 1 bien à Dübendorf), plusieurs hypothèques à taux fixe sur différentes durées ont également été reprises. La dernière hypothèque liée à cette reprise est arrivée à échéance en 2023.

Le nantissement d'au plus 30 % selon l'art. 54b, al. 2 OPP2 n'est pas dépassé.

7.3 Frais d'administration

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Frais pour la gestion administrative	5 127 060	5 015 127
Personnes assurées actives (cf. 2.1)	36 031	34 258
Frais d'administration pour la gestion administrative par assuré-e	142	146

7.3.1 Honoraires du Conseil de fondation, de la Commission de placement et de la direction

	2023 CHF	2022 CHF
Honoraires du Conseil de fondation	197 105	199 374
Honoraires de la Commission de placement	148 062	152 796

La structuration et la fixation de la rémunération pour les membres du Conseil de fondation, de la Commission de placement et de la direction sont de la compétence du Conseil de fondation. Les détails relatifs à la rémunération de la direction sont élaborés par la Commission de prévoyance du personnel.

Nest a versé en 2023 à huit membres du Conseil de fondation un montant total de CHF 197 105 en guise d'honoraires et d'indemnités pour frais, et à cinq membres de la Commission de placement un montant total de CHF 148 062.

Les trois membres de la direction (pourcentage de poste: 280) ont reçu au total CHF 625 526.65, indemnité de prestation incluse. La rémunération la plus importante a été de CHF 220 700. Il convient de noter que deux membres de la direction générale sont principalement actifs dans d'autres secteurs (conseil et placements). À la fin de l'exercice, l'échelle de rémunération affichait un facteur de multiplication de 1,7 entre la rémunération des collaborateurs au salaire le plus élevé et la moyenne des salaires des employés hors direction.

Les honoraires du Conseil de fondation sont compris dans les frais d'administration pour la gestion administrative (voir 7.3).

8. Exigences de l'autorité de surveillance

Le 31 octobre 2023, l'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels 2022.

9. Autres informations relatives à la situation financière

En 2023, il n'y a eu aucune dissolution de contrats d'affiliation menant à une liquidation partielle.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'a été constaté qui pourrait considérablement influencer l'évaluation des comptes annuels, notamment de la situation de la fortune, des finances et des rendements de la Fondation.

Impressum: Design: Clertid Partner Design, Zürich, Photos de couverture: grafkar/B888/iStock und Olga Gucheva/iStock Photos; jacoblund/iStock/Traduction: Text Translate AG, Zürich

Nest Sammelstiftung
Molkenstrasse 21
8004 Zürich

T 044 444 57 57
F 044 444 57 99
info@nest-info.ch
www.nest-info.ch

Nest Fondation collective
10, rue de Berne, 1201 Genève
T 022 345 07 77
F 022 345 07 79